

Gouvernement de la République Algérienne
Démocratique et Populaire

Programme des Nations Unies pour le développement

Projet ALG/---/-41558

Projet d'Appui au Conseil National Economique et Social pour
l'Elaboration des Rapports sur le Développement Humain,
Les Libertés Economiques et la
Qualité de la Gouvernance

Période Oct. 2005 – Sept 2007

Description Sommaire :

Le projet vise à mettre à la disposition du Conseil National Economique et Social et à travers lui, à la disposition des secteurs impliqués dans la préparation du rapport sur le développement humain, sur la pauvreté, sur la situation des libertés économiques et sur la qualité de la gouvernance, l'expertise et la formation nécessaire pour que la méthodologie de calcul des indicateurs et le suivi des progrès réalisés soient appropriés par les services concernés. La stratégie du projet vise à effectuer, en relation avec l'ensemble des administrations publiques centrales et de Wilaya, l'ensemble des étapes de calcul, d'analyse et de publication des résultats sous la double entité du CNES et du PNUD et ainsi assurer la crédibilité nécessaire, au niveau national et international, du respect des normes établies à l'effet de valoriser les actions de l'Etat en faveur du développement humain et de la lutte contre la pauvreté, la concrétisation des OMDs, l'amélioration de la gouvernance et des libertés économiques. Le projet aidera également le CNES à appuyer techniquement jusqu'à faire approprier par les administrations publiques concernées les procédures techniques du mécanisme Africain d'évaluation par les pairs (MAEP), induites des dispositions de la Convention signée par l'Algérie dans le cadre du NEPAD.

PAGE DE SIGNATURE

Pays : ALGERIE

Effet(s) de l'UNDAF et indicateur(s): _____

(Relier à l'effet de l'UNDAF; en l'absence d'UNDAF, laisser en blanc)

Effet(s) escompté(s)/Indicateur(s) : Meilleure visibilité de la réalisation du Rapport National sur le Développement Humain, meilleure évaluation des indicateurs de réalisation des OMDs, plus grande efficacité des politiques économiques et d'amélioration de la gouvernance, soutien technique d'appui à la mise en œuvre du NEPAD en Algérie.

Produit(s) escompté(s)/Indicateur(s): 3 Rapports annuels : analyse et des données des indicateurs de développement humain, de liberté économique et de bonne gouvernance.


Partenaire chargé de la mise en œuvre : Conseil National Economique et Social

Autres partenaires : _____
(précédemment organisations chargées de l'exécution)

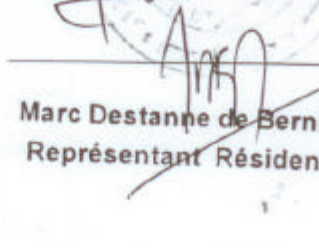
Période du programme : Oct 2005- Sept. 2007
Composante du programme : _____
Titre du projet : *Appui au CNES pour l'élaboration des rapports sur le développement humain, les libertés économiques et la gouvernance.*
Numéro du projet : ALG 05/ _____
Durée du projet : 24 mois
Modalités de gestion : Exécution nationale avec l'appui du bureau du PNUD

Budget	360.000,00 US\$
Frais de services généraux de gestion :	5.400,00 US\$
Budget total	365.400,00 US\$
Ressources allouées :	
• Gouvernement	180.000,00 US\$
• Ressources ordinaires	_____
• Autres :	
○ Donateur : PNUD	180.000,00 US\$
○ Donateur	_____
○ Donateur	_____
• Apports en nature	_____
Budget non financé	0,00

Approuvé par (Gouvernement) : le 07.10.05


Directeur des Affaires Economiques et Financières Internationales :
Rachid BELADEHANE

Approuvé par (PNUD):


Marc Destanne de Bernis
Représentant Résident


10 OCT 2005

Section I. Elaboration de la description narrative

Partie I. Analyse de la situation:

Les réserves de changes de l'Algérie avoisineront à la fin de l'année 2005, près de 3 années d'importations. Des efforts très importants dont les conséquences immédiates ont été la réduction de la pauvreté et l'amélioration du pouvoir d'achat, ont été entrepris dans les domaines de la réhabilitation et la création d'infrastructures économiques et sociales des réseaux de communication et de télécommunication, de la distribution d'eau potable d'électricité et de logement.

Toutefois des défis importants restent à relever afin de transformer l'embellie actuelle des finances publiques et de la situation des réserves extérieures en croissance économique pour un développement durable, avec moins de populations pauvres en milieu urbain comme dans les zones rurales. Ces défis vont s'exacerber avec l'ouverture prévue pour le 1^{er} septembre 2005 des marchés intérieurs à la liberté des échanges avec l'Union Européenne. En effet, cette situation va engendrer des conditions nouvelles dont il faudra évaluer les implications économiques et sociales immédiates. Des obstacles existent quant à la mise en œuvre de cette démarche : (i) une capacité non suffisante d'exercer un suivi continu de la situation du développement humain, des progrès décisifs dans l'éradication de la pauvreté humaine, et d'assurer un fonctionnement encore plus efficient du système économique et du cadre institutionnel ; (ii) la faiblesse des données statistiques appropriées et des instruments de mesure et d'évaluation de la situation économique et sociale et (iii) la vulgarisation systématique insuffisante de ces données et instruments auprès des administrations locales et centrales.

Partie II : Stratégie :

En acceptant d'être parmi les premiers pays Africains à mettre en œuvre le mécanisme du NEPAD d'évaluation par les pairs (MAEP), l'Algérie a reconnu la nécessité de libéraliser le fonctionnement général de son économie et à garantir la transparence de son système de gouvernance. Les premiers responsables de la mise en œuvre de cette stratégie sont le Ministère des Affaires Etrangères et le Conseil National Economique et Social (CNES). Le CNES est maintenant désigné comme institution technique de soutien à la mise en œuvre du MAEP. Un ensemble des institutions publiques, CREAD, INESG, ONS, INPS, Universités et leurs Laboratoires de Recherche, sont mobilisées au travers du CNES pour assurer le meilleur soutien aux travaux d'évaluation par les pairs de la qualité de la gouvernance en Algérie.

Le projet aidera à la mise en place des instruments, des méthodes et des outils statistiques de traitement et d'analyse des données économiques et sociales en vue d'élaborer des stratégies d'action publique, au niveau central et au niveau des Wilayas, qui permettent de réaliser des progrès de gouvernance politique et de gouvernance économique pour assurer un développement humain durable et l'éradication rapide de la pauvreté. A cet effet, le PNUD mettra au travers du Conseil National Economique et Social, l'expertise nationale et internationale nécessaires à la maîtrise par les Administrations Publiques concernées, les outils de calcul et d'analyse des indicateurs d'amélioration du développement humain et de réduction de la pauvreté. Avec l'aide du PNUD, une expertise internationale dans les domaines de l'évaluation des libertés économiques et de la qualité de la gouvernance sera

également mobilisée en vue d'amener les cadres des administrations publiques concernées à une meilleure maîtrise des modalités de calcul des indicateurs de liberté économique et de bonne gouvernance, jusqu'à les intégrer dans leurs missions quotidiennes. L'édition conjointe sous en-tête du CNES, du PNUD et de toute autre Institution Internationale, des rapports d'évaluation des progrès de développement humain, de réduction de la pauvreté humaine, d'amélioration du degré des libertés économiques et de la qualité de la gouvernance, donnera la crédibilité nationale et internationale nécessaire aux prochaines publications du CNES.

Partie III. Arrangements de gestion

3.1. Conditions préalables

S'agissant d'un projet du second cadre de coopération et à caractère stratégique pour l'Algérie, le PNUD accordera une importance considérable à sa réalisation. La réussite dans l'exécution des activités du projet et son impact confirmé sur l'Algérie sont directement tributaires de l'engagement des divers partenaires du projet.

3.2. Exécution du projet

L'exécution du projet sera sous la modalité d'exécution nationale avec l'appui du bureau du PNUD. L'agence nationale responsable de l'exécution du projet sera le CNES. La mise en œuvre du projet sera supervisée par un Comité de Pilotage composé du CNES, d'un représentant du Ministère des Affaires Etrangères, d'un représentant du PNUD et de personnes ressources. Un directeur national du projet (DNP), point focal ayant une expérience suffisante en qualité et gestion des projets du PNUD, sera désigné par le Gouvernement algérien. Il veillera à l'obtention des objectifs et résultats recherchés par le projet. A cet effet, il s'assurera de la mise en place d'un réseau officiel d'interlocuteurs au niveau des institutions publiques afin de faciliter la réalisation des activités. Sous l'autorité du Comité de Pilotage à qui il rendra compte périodiquement, le DNP assurera la coordination des intervenants nationaux et internationaux au niveau du pays.

3.4. Apport du PNUD

Conformément aux procédures d'exécution nationale, le PNUD s'assurera que les ressources et les inputs sont mis à la disposition du projet en temps opportun.

3.4. Apport du CNES

Le CNES est le point d'ancrage administratif et institutionnel pour le projet. Pour assurer les conditions de sa bonne exécution, le CNES mettra à disposition des experts nationaux et internationaux ainsi que des autres partenaires du projet, l'accès à ses publications, ses bases de données et sa documentation technique. Le CNES constituera le lien institutionnel du projet avec les administrations centrales et locales.

Partie IV. Suivi et évaluation

a) du suivi et de l'évaluation :

Les activités du projet feront l'objet d'un suivi continu de la part du PNUD en coordination avec le Gouvernement algérien, et les institutions de contrepartie. Des rapports périodiques,

faisant le point sur l'état d'avancement des activités, seront préparés par le Directeur national du projet, par les experts nationaux et internationaux.

Les procédures du PNUD applicables à l'Exécution Nationale constituent une partie intégrante du présent descriptif du document de projet. Le projet fera l'objet d'une évaluation finale si jugée nécessaire, conformément aux usages et procédures établies par le PNUD.

b) de l'audit :

Un audit du projet sera réalisé conformément aux procédures du PNUD.

Partie V. Contexte juridique

Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'article premier de l'accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement algérien signé le 20 juillet 1977. Aux fins de l'accord d'assistance de base, l'agent d'exécution du pays hôte sera le Conseil National Economique et Social.

Les modifications suivantes peuvent être apportées au présent descriptif du projet avec la signature du Représentant résident du PNUD, et sous réserve de l'approbation du Gouvernement algérien quant aux modifications proposées :

- (i) les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats et les activités d'un projet, mais qui tiennent compte de l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation ;
- (ii) la révision annuelle obligatoire pour rééchelonnement de la fourniture des apports prévus du projet, l'accroissement dû à l'inflation des dépenses d'experts ou d'autres en fonction de la souplesse financière de l'organisme en cause et des délais réels d'exécution.

